

REPTILES ET AMPHIBIENS

Tortue de Floride

Trachemys scripta

Lettersierschildpad × Pond slider × Buchstaben-Schmuckschildkröte

Sous-espèces: *T. scripta elegans*, *T. scripta troostii* et *T. scripta scripta*

Synonymes: Tortue à joues rouges, Tortue à joues jaunes



© Pascale Golinvaux @ RBINS

Origine

Mexique et sud des États-Unis

Voies d'introduction

Relâchée par des particuliers, échappée de captivité.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était détenue très fréquemment comme animal de compagnie ou comme espèce ornementale par des particuliers.

Distribution en Belgique

Espèce présente sur tout le territoire, absence de reproduction dans la nature.

Habitats en Belgique

Plans d'eau et cours d'eau lents en eau douce, bien ensoleillés et riches en végétation aquatique ; surtout dans les milieux urbanisés.

Nuisances

Susceptible de provoquer des déséquilibres dans les écosystèmes aquatiques. Elle accroît la turbidité de l'eau et constitue un vecteur potentiel de la salmonellose.



© John J. Mosesso, NBI



© Harjo Accoola - Shutterstock



© Greg Peterson - Red-eared slide, CC BY-NC-SA 2.0

Caractéristiques

- Taille: jusqu'à 30 cm
- Carapace brun-olive
- Plastron jaune à orange avec des taches noires
- Marques sur la tête:

- » *Trachemys scripta elegans*: longue marque rouge derrière l'oreille 1
- » *Trachemys scripta scripta*: large ligne courbe de l'oreille jusqu'au coin de la bouche 2
- » *Trachemys scripta troostii*: longue marque jaune derrière l'oreille 3

Espèces ressemblantes

De nombreuses espèces de tortues ressemblantes sont commercialisées, par exemple: *Chrysemys picta* (CITES), *Graptemys pseudogeographica* spp.; *Pseudemys nelsoni*, *Pseudemys concinna*, *Graptemys ouachitensis* ou *Mauremys rivulata*.

Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

- <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=35636>

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.